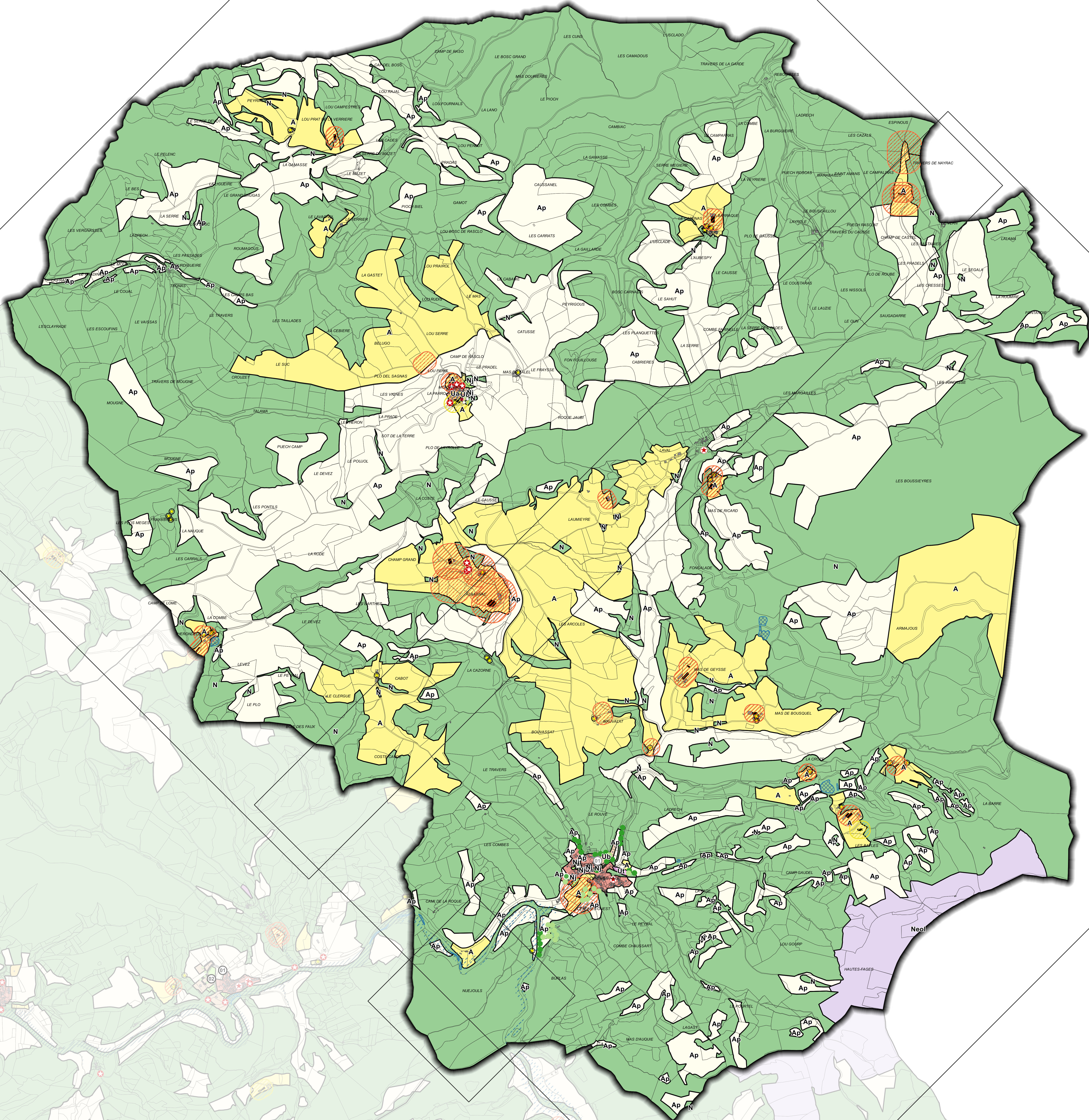
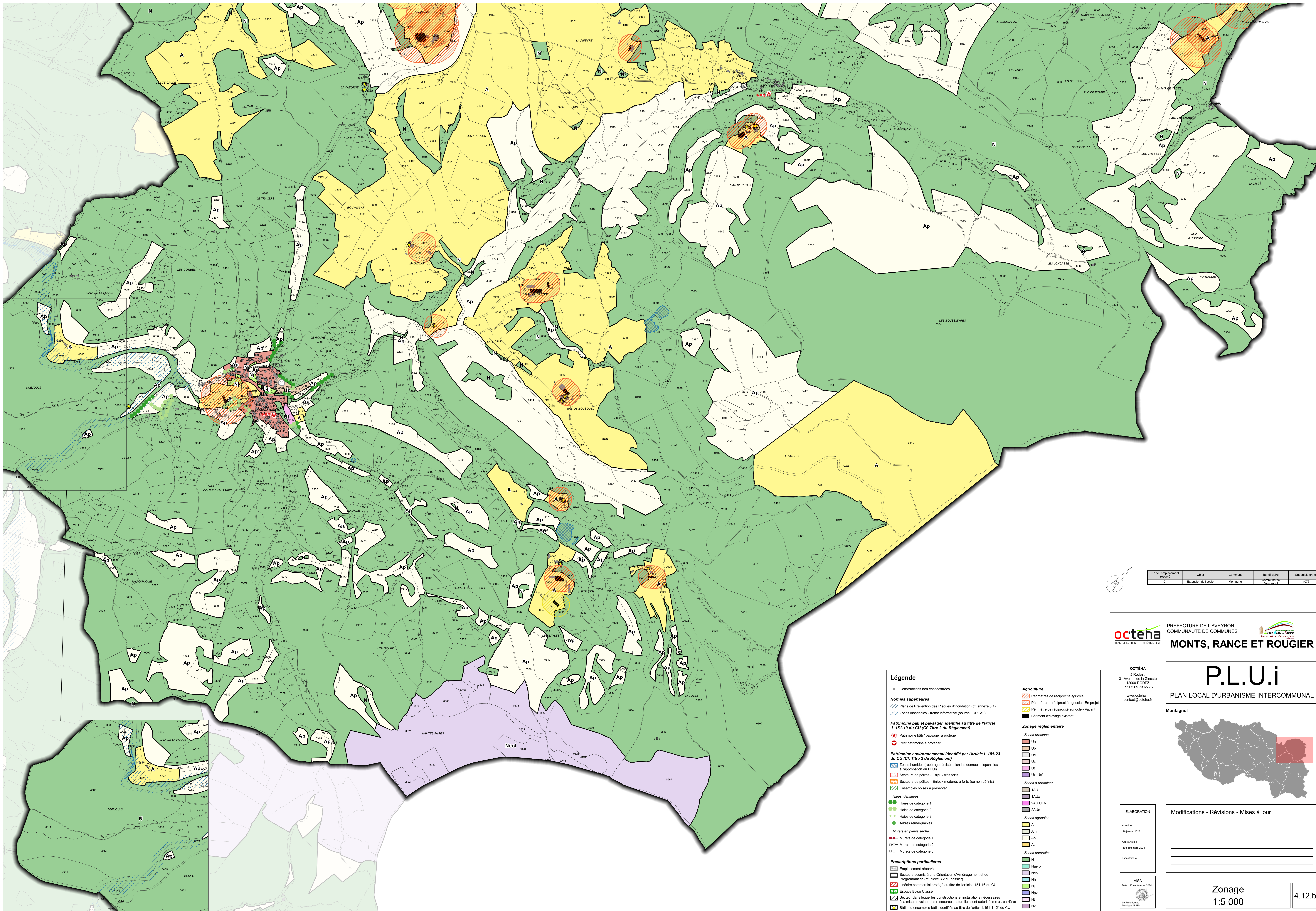
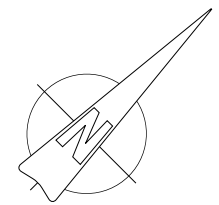






N° de remplacement assigné	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Extension de l'école	Montagnol	Commune de Montagnol	1076



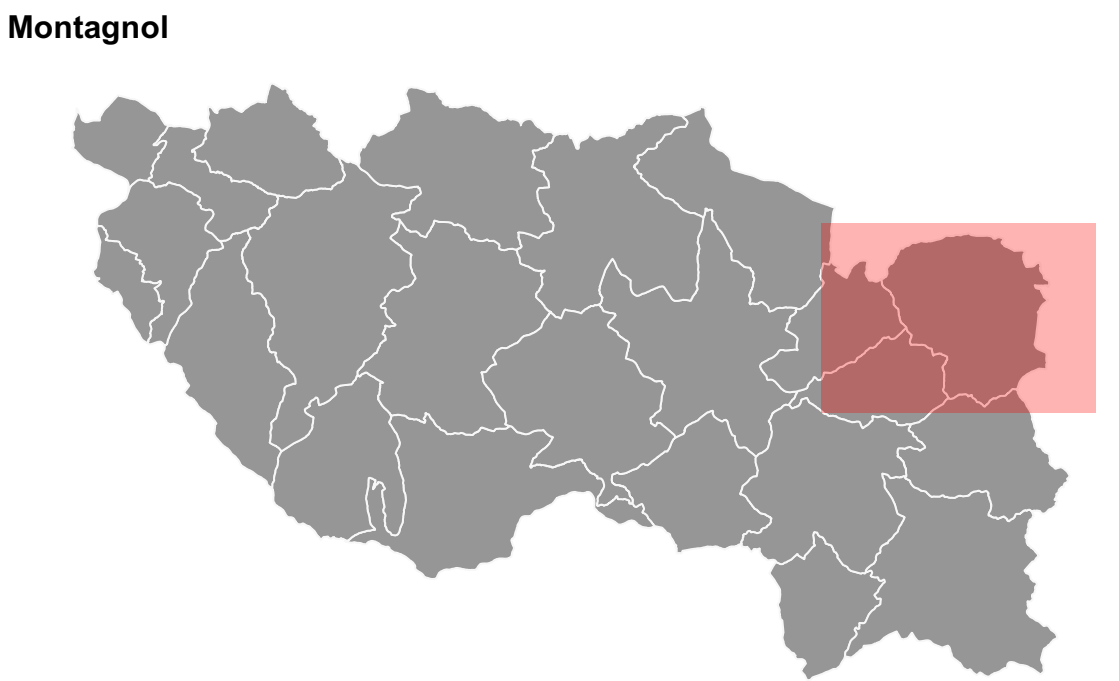
Légende

- Constructions non cadastrées
- Normes supérieures**
 - Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
 - Zones inondables - trame informative (source : DREAL)
- Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)**
 - Patrimoine bâti / paysager à protéger
 - Petit patrimoine à protéger
- Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)**
 - Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
 - Secteurs de pelées - Enjeux très forts
 - Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
 - Ensembles boisés à préserver
- Haies identifiées**
 - Haies de catégorie 1
 - Haies de catégorie 2
 - Haies de catégorie 3
 - Arbres remarquables
- Murets en pierre sèche**
 - Murets de catégorie 1
 - Murets de catégorie 2
 - Murets de catégorie 3
- Prescriptions particulières**
 - Emplacement réservé
 - Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
 - Espaces Boisés Classés
 - Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
 - Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Agriculture**
 - Périmètres de réciprocité agricole
 - Périmètre de réciprocité agricole - En projet
 - Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
 - Bâtiment d'élevage existant
- Zonage réglementaire**
 - Zones urbaines**
 - Ua
 - Ub
 - Uc
 - Ud
 - Ue
 - Uf
 - Ug, Uh, Ui
 - Zones à urbaniser**
 - 1AU
 - 1AUx
 - 2AU
 - 2AUx
 - 2AUy
 - Zones agricoles**
 - A
 - Am
 - Ap
 - At
 - Zones naturelles**
 - N
 - Naero
 - Neol
 - Nh
 - Nj
 - Np
 - Nt
 - Nx

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
MONTs, RANCE ET ROUGIER

OCTEHA
à Rodéz :
31 Avenue de la Glinette
12000 RODEZ
Tel. 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ELABORATION

Arrêté le :
20 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Endosseur le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

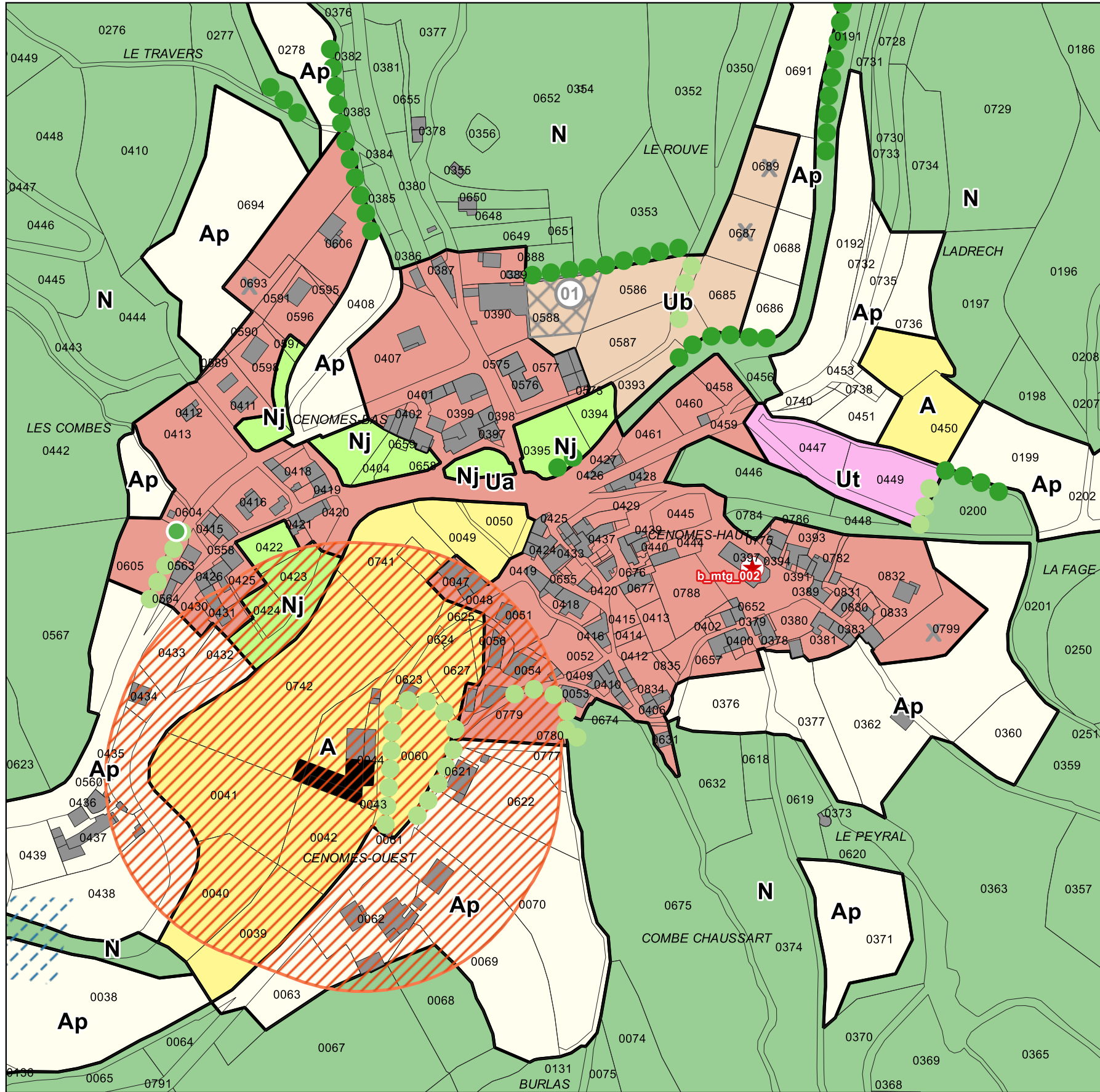
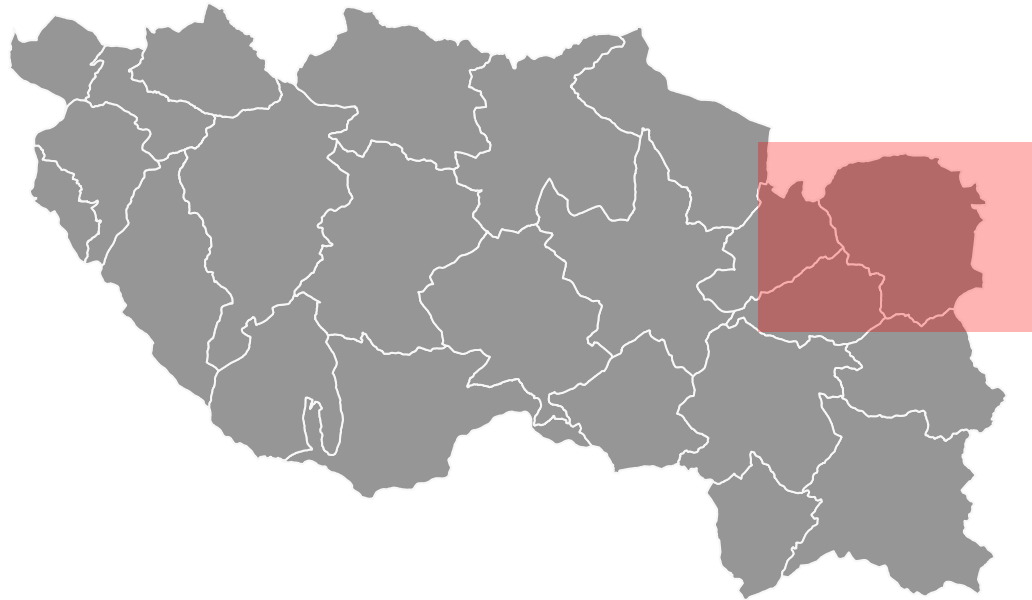
VISA

Date : 20 septembre 2024

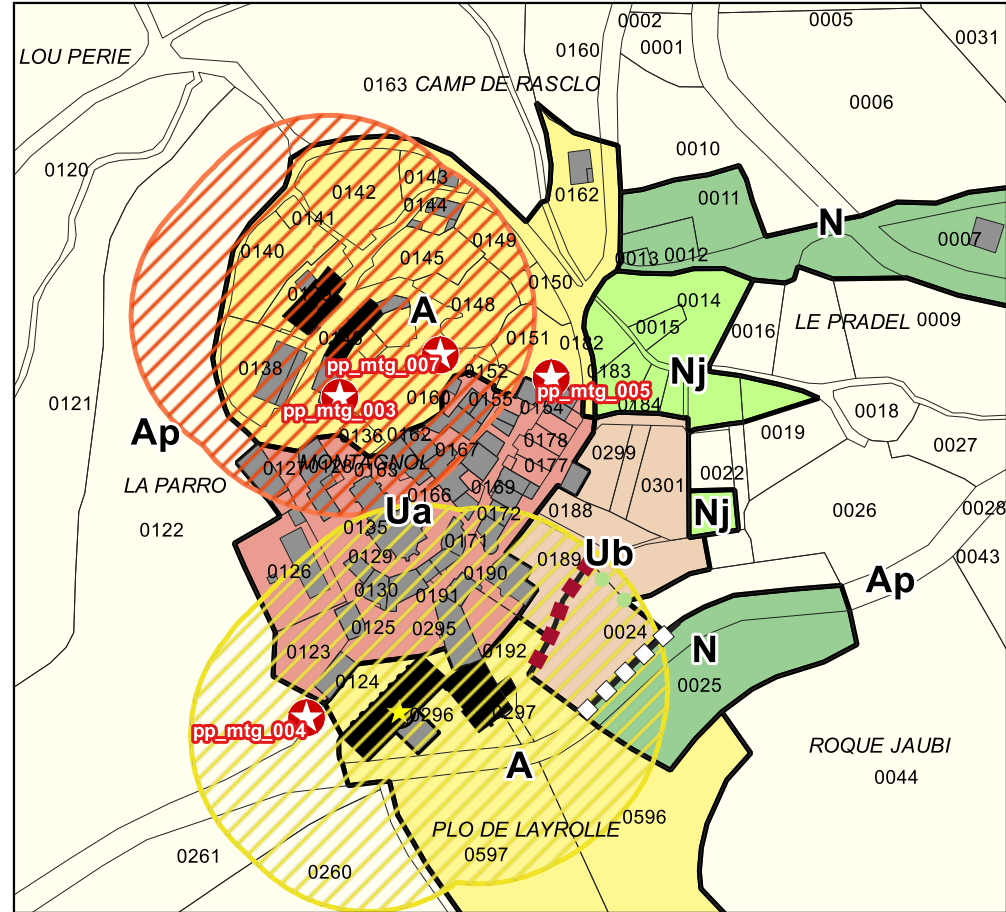
La Présidente
Monique ALES

Zonage
1:5 000

4.12.b



N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Extension de l'école	Montagnol	Commune de Montagnol	1076



Légende

* Constructions non encadrées

Normes supérieures

Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Patrimoine bâti / paysager à protéger
Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
Secteurs de pelites - Enjeux très forts
Secteurs de pelites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

Haies de catégorie 1
Haies de catégorie 2
Haies de catégorie 3
Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

Murets de catégorie 1
Murets de catégorie 2
Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

Emplacement réservé
Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
Espace Boisé Classé
Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

Périmètres de réciprocité agricole
Périmètre de réciprocité agricole - En projet
Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua
Ub
Ue
Us
Ut
Ux, Ux*

Zones à urbaniser

1AU
1AUx
2AU UTN
2AUe

Zones agricoles

A
Am
Ap
At

Zones naturelles

N
Naero
Neol
Nh
Nj
Npv
Nt
Nx